

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

INSTANCE REGIONALE DE DISCIPLINE

Compte-rendu de la réunion tenue à Fos sur Mer en date du 04 mai 2023 à 18h30

Objet : Instruction de l'Instance Régionale de discipline à l'encontre de xxxxxxxxxxxx

Présents : MM. Juino Alain, Mayeux Stéphane, Giovanni Jean Philipe, xxxxxxxxxxxx et MM. Ivens Michel et Géronimi Dominique en visioconférence

Absents excusés : M. Michel Brun

Rappel des faits : Après examen de l'affaire présentée par xxxxxxxxxxxx, les membres de l'I.R.D. trouvent que le club xxxxxxxxxxxx devrait plus s'impliquer sur le respect du règlement sportif et en particulier sur la charte d'Ethique et de Déontologie de la F.F.T.T. (chap. 6 du règlement sportif)

Déroulement de la séance : Suite à l'instruction et lors de la délibération, les membres de l'I.R.D. demandent qu'une action soit menée envers le club xxxxxxxxxxxx .

Décisions :

Après avoir délibéré, et en toute indépendance, l'Instance Régionale de Discipline considérant que :

- a) Le comportement n'est pas acceptable,
- b) Ce comportement est contraire à l'éthique de la Fédération et porte atteinte à son image.

Par ces motifs :

Article 1 : L'instance Régionale de Discipline décide d'adresser un avertissement au club xxxxxxxxxxxx.

Le club étant affilié à la FFTT, se doit de respecter et de faire respecter les règlements de celle-ci et, en particulier, le règlement sportif, ainsi que la charte d'éthique et de déontologie.

Secrétaire de séance
Giovani J.Ph.



Président de l'Instance
Régionale de discipline
A. Juino

